

De : pref-covid19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 8 janvier 2021 18:47

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 08-01-2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

1. Point épidémiologique

Au 8 janvier 2021, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 255 (+1) hospitalisations en cours dont 34 (-8) en réanimation ;
- 385 personnes décédées (+6) ;
- 19 clusters en cours;
- 534 personnes vaccinées (personnels de santé).

Du 29/12 au 04/01	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	109,6 / 100 000 (+)	87 / 100 000 (+)	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	111,5 / 100 000 (+)	66,7 / 100 000 (=)	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations (régional)	24,95 % (-)	24,95 % (-)	> 30

2. Décret 2021-10 du 07 janvier 2021 modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020

Veillez trouver ci-joint le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 consolidé suite aux modifications apportées hier.

Selon l'article 53-1 modifié, la vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'État dans le département, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé.

Le travail est engagé et sera précisé en lien avec tous les partenaires concernés lundi 11 janvier en cellule opérationnelle vaccination.

3. Conférence de presse du Premier Ministre du 07/01/2021

Le Premier Ministre s'est exprimé hier soir afin de faire un point sur l'évolution de l'épidémie. Au regard de la situation sanitaire du pays avec un nombre de contaminations légèrement à la hausse, le gouvernement a décidé de prolonger la plupart des restrictions déjà en place au moins jusqu'à la fin du mois de janvier :

- Prolongement du couvre-feu à 20 heures jusqu'au 20 janvier
- Aucune ouverture d'établissements qui étaient fermés jusqu'à présent avant fin janvier
- Pas de réouverture des bars et des restaurants avant mi-février
- Les mesures de soutien économique reconduites pour les secteurs concernés
- Une clause de revoyure le 20 janvier
- Des arrêts de travail simplifiés et immédiats pour les personnes contaminées par la COVID-19 ou leurs cas contact
- La vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans ouverte à partir du 18 janvier

Le Premier Ministre a également rappelé qu'en cas d'accélération de la circulation du virus dans les jours à venir, de possibles mesures supplémentaires devraient être prises.

4. Vaccination contre la COVID-19

Quels professionnels de santé peuvent se faire vacciner ?

Les professionnels qui peuvent se faire vacciner sont : médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme, pharmacien préparateur en pharmacie et préparateur en pharmacie hospitalière, physicien médical, infirmier en pratique avancée, infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, manipulateur d'électroradiologie médicale, technicien de laboratoire médical, audioprothésiste, opticien-lunetier, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées (représentant cinq métiers : orthoprothésiste, podo-orthésiste, oculariste, épithésiste, orthopédistes-orthésistes), diététicien, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, assistant dentaire, conseiller en génétique et biologiste médical. Également les pompiers et aides à domicile.

Où peuvent se faire vacciner ces professionnels de santé ?

Plusieurs centres de vaccination accueillent les professionnels de santé (et professionnels assimilés) sur rendez-vous :

- CHU Toulouse - Site de Purpan : place du Dr Baylac 31059 TOULOUSE Cedex 9. Ouvert.
- CHU Toulouse - Site de Rangueil : 1 avenue du Pr Jean Poulhès 31400 TOULOUSE. Ouvert.
- Mairie de Toulouse : 17 place de la Daurade 31000 TOULOUSE. Ouvert.
- Hôpital Joseph Ducuing : 15 rue de Varsovie 31300 TOULOUSE. Ouvert.
- Maison des professions de santé : 9 avenue Jean GONORD 31500 TOULOUSE. Ouvert.
- Unité de soins dédiée au COVID : 11 chemin de Gagnac 31790 SAINT-JORY. Ouvert.
- Maison de santé pluridisciplinaire : 73 rue de la République 31800 SAINT GAUDENS. Ouvert.
- Hôpital de Muret : 116 avenue Louis Pasteur 31605 MURET. Ouverture le 11/01/2021.
- Centre hospitalier Comminges Pyrénées, Avenue de Saint-Plancard 31806 SAINT-GAUDENS. Ouverture le 12/01/2021.
- Hôpital de Luchon : 5 cours des Quinconces 31110 BAGNERES DE LUCHON. Ouverture le 18/01/2021.

Les centres de vaccination de Purpan et Rangueil accueilleront à compter du lundi 11 janvier les professionnels libéraux sur des horaires élargis qui sont désormais les suivants :

- Purpan : 7h30-21h30 (du lundi au vendredi)
- Rangueil : 8h-18h

Vous trouverez ci-joint le tableau actualisé des centres de vaccination.

5. Dépistages Covid -19

Les laboratoires privés et les drives du CHU de Purpan sont toujours ouverts :

- Université Paul Sabatier, route de Narbonne sortie métro - gare de bus (armé par le CHU) (accessible uniquement aux piétons) : prélèvements du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 du lundi au vendredi.
- Centre de dépistage CHU Purpan (Accessible uniquement aux piétons) : Grand public : du lundi au vendredi, de 9h à 20h / samedi et dimanche de 8h à 18h.
- Drive piéton au CHU Comminges à Saint-Gaudens (uniquement sur rendez-vous) : du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Je vous annonce la réouverture à partir du 11/01/2021 de deux drives toulousains :

- Drive ARGOULETS, Parking du stade de la base verte - 35 rue Dinetard du lundi au vendredi de 14h à 17h.
- Drive SAVARY, esplanade Alain Savary (entre l'Allée Serge Ravanel et les Allées Frédéric Mistral), du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 / samedi et dimanche de 8h45 à 12h00.

6. Collectes de sang par l'Établissement Français du Sang (EFS) en janvier et février 2021

Je vous prie de trouver ci-joint la liste des collectes organisées en région Occitanie mise à jour à fin février 2021, avec un onglet par département. Je compte sur votre relais pour la promotion des collectes auprès de vos réseaux, services et administrés.

7. Ouverture dominicale des commerces en janvier 2021

Ouverture des commerces les dimanches du mois de janvier 2021 : 10, 17, 24 et 31 janvier 2021. Vous trouverez ci-joints le communiqué de presse et l'arrêté préfectoral mettant en place cette dérogation.

8. Dispositif de suivi de crise en Préfecture

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que le site de la Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT